



N° 19	Droit social	1 jour	En intra sur demande
	<b>Mettre en place un plan de prévention des risques professionnels adapté à son organisation</b>		

**Intervenant :** Conseiller technique à l'URIOPSS

**Coût :** 295 €

**Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, responsables des ressources humaines et tout autre cadre de direction. Toute personne référente en charge de la prévention des risques.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA dans le cas de la mise à jour d'un document existant. Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier. Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Effectif minimum :** 3 personnes

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Lieu :** Orléans

**Objectifs pédagogiques**

- Sensibiliser à la démarche participative de la prévention des risques professionnels
- Savoir rédiger le document unique
- Savoir élaborer le plan d'actions relatif à la pénibilité

**Programme**

L'organisation et la conduite de la prévention des risques professionnels incombent à l'employeur mais aussi aux encadrants de proximité. Ils doivent respecter et faire respecter les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité. La formation propose à toute personne en situation de responsabilité de s'approprier la stratégie adéquate pour s'y conformer, impliquer son équipe dans la prévention et s'engager dans une démarche de maîtrise des risques partagée par tous et d'élaborer un plan d'actions afin d'en faire une priorité partagée.

Présentation de la législation relative à la prévention des risques professionnels

Définition des rôles et des responsabilités

- Des employeurs
- Des élus du CSE
- De la commission sécurité santé au travail
- De la médecine du travail

Présentation de la démarche de prévention des risques professionnels et des outils méthodologiques nécessaires

Présentation d'un exemple de rédaction du document unique et analyse

Mise en place du suivi et de l'évaluation de la prévention des risques professionnels

Présentation du plan d'action relatif à la prévention de la pénibilité au travail et aux RPS

Présentation d'un plan de continuité de l'activité (PCA)

